

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation: 08/04/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9
Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Alexandra FRONTY

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS, Pascal FLURIN

Secrétaire de séance : Félix SASSO

2021_023 - Objet : ATTRIBUTION DE LA LOCATION-GERANCE DU REFUGE D'ESTOM

Suite à un appel public à candidature et à une série d'entretiens le 25 mars 2021 à laquelle a participé une délégation d'élus de la commission syndicale, Lucie Theil et Julien Marques ont été retenus pour assurer la location-gérance du refuge d'Estom à Cauterets.

Suite à cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'approuver la mise en location gérance du refuge d'Estom à compter du 1^{er} mai 2021 sous réserve que le local ait été libéré et que la mise en service complète puisse être opérée ;
- d'approuver les termes du bail de location gérance conclu pour une durée de 3 ans avec un an d'essai ;
- d'approuver la désignation de Lucie Theil et Julien Marques comme locataires-gérants du refuge d'Estom pour une durée de trois ans avec un an d'essai ;
- d'autoriser le président à signer le bail de location gérance ;
- d'autoriser le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/04/2021 065-256501321-20210413-2021_023-DE

Le Président
Pierre CAPOU

Cafau

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/04/2021
065-256501321-20210413-2021_023-DE